



Bergues, le 31/10/2020

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAÉDYPRE
REXPOÈDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,

Elus de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, Président, Vice-présidents, Maires et Conseillers Communautaires, nous souhaitons attirer votre attention et vous faire part de l'énorme désarroi de nos commerçants et artisans de proximité depuis l'annonce du reconfinement entré en vigueur le vendredi 30 octobre pour faire face à la reprise de l'épidémie de COVID 19.

Bien que ce second confinement soit plus souple que celui que nous avons connu au printemps, le Gouvernement a décidé la fermeture des commerces « non essentiels ».

Nos commerçants et artisans ne comprennent pas cette décision qui amène une majorité de leur clientèle à s'orienter vers la grande distribution et la vente à distance. Chacun peut constater que les grandes surfaces n'ont pas subdivisé leurs magasins en différentes zones selon que les produits soient considérés comme « essentiels » ou « non essentiels ». L'importante densité de clients dans ces grandes surfaces ne peut qu'être propice à l'expansion de l'épidémie, notamment dans certains rayons et lors des passages en caisse.

Nos commerçants et artisans ne comprennent pas que certaines activités soient autorisées dans les grandes surfaces ou en vente à distance et pas dans leurs magasins de proximité, les plaçant ainsi face à une grave distorsion de concurrence, à une concurrence déloyale et à un réel manque d'équité.

Malgré les effets induits par le premier confinement, notamment au niveau financier, les libraires, coiffeurs, fleuristes, commerçants en habillement... ont consenti des efforts considérables pour la mise en application des gestes barrière dans leurs établissements. Ils ont investi pour préserver la distanciation sociale lors du passage de leurs clients et assurer ainsi les conditions de sécurité pour l'accueil de leur clientèle.

Nous sommes bien conscients de l'ampleur de cette pandémie et de la nécessité de mettre en place des mesures radicales pour mettre un coup d'arrêt à la propagation du virus. Ces décisions sont difficiles à prendre et nous en convenons parfaitement. Mais nous sommes toutes et tous convaincus que ces décisions induiront la fermeture définitive de nombreux commerces de proximité, d'artisans et d'auto-entrepreneurs. Ces décisions réduiront

également à néant l'accompagnement volontariste des collectivités, communes et CCHF, à ces véritables animateurs de la vie rurale que nous défendons.

Notre priorité politique consiste à maintenir, soutenir, mais aussi développer l'activité économique sur notre bassin d'emploi. Création d'un éclosoir d'entreprises, mise en place d'une politique d'ateliers relais, mise en place de 13 programmes d'actions de soutien aux commerces de proximité, embauche d'une personne dédiée au commerce de proximité. Telles sont les actions mises en œuvre sur notre territoire en faveur des commerces et artisans de proximité.

Depuis la pandémie, nous nous sommes toujours inscrits aux côtés de l'Etat et de la Région Hauts de France pour abonder ou compléter les dispositifs déployés. Un fonds de soutien aux entreprises fut mis en place avec un système d'aides directes proposé aux commerçants pour les soutenir et les aider à faire face à leurs difficultés. Nous avons également abondé le fonds COVID RELANCE mis en place par le Conseil Régional.

Nous mesurons à leurs justes valeurs, les efforts d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat pour faire face à cette crise. Mais nous sommes des élus décidés à ne pas abandonner à leur sort une multitude de commerces et d'artisans de proximité qui assurent le dynamisme de nos communes rurales, élément fondamental de leur attractivité comme cela fut d'ailleurs prouvé lors du premier confinement.

Nous ne souhaitons pas non plus encourager à prendre des arrêtés municipaux illégaux pour permettre l'ouverture de nos commerces de proximité et générer ainsi des difficultés supplémentaires pour ceux qui ouvriraient.

Nous sommes des élus responsables qui demandons avec force et détermination l'égalité de traitement entre les grandes surfaces et les commerces de proximité. Nous considérons notre demande d'autant plus légitime que les risques sanitaires sont certainement bien moindre dans les commerces de proximité que dans les grandes surfaces.

De vos prochaines décisions en ce domaine, dépend tout simplement LA VIE de nos 40 communes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'ensemble des Maires et des Conseillers
Communautaires de la CCHF

Copie à M Paul Christophe-Député, M Jean-Pierre Decool Sénateur, M Xavier Bertrand-Président du Conseil Régional des Hauts de France, M Jean-René Lecerf-Président du Conseil Départemental du Nord, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Départementaux de l'Arrondissement de Dunkerque.